CARIGNAN

Regard sur Carignan

2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8 • www.villedecarignan.org

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE VOL. 03, N° 03 • JUIN 2014

Rappel : Collectes de matières recyclables les mercredis 4 et 18 juin

3 Information générale

5 Réglementation

7 Environnement

10 Sécurité civile

11 Événements

CONSEIL MUNICIPAL

René Fournier
Maire
Ville de Carignan

Lorraine Moquin
Conseillère
District 1

Marcel Synnott
Conseiller
District 2

André Mylocopos
Conseiller
District 3

Danielle Théorêt
Conseillère
District 4

Patrick Marquès
Conseiller
District 5

Anne Poussard
Conseillère
District 6

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Le décor estival s'est doté de ses plus beaux atours, le temps chaud a pris place parmi nous et une euphorie festive plane déjà au-dessus de nos rassemblements familiaux. Pour marquer le lancement de cette belle saison, les citoyens sont invités à participer à la *Fête des voisins* qui aura lieu dans les quartiers de Carignan le samedi 7 juin prochain. Organisée par les citoyens eux-mêmes, la *Fête des voisins* vise à développer la cordialité et la solidarité dans nos milieux de vie. L'occasion sera idéale pour rencontrer les gens qui habitent votre quartier.

L'eau de Carignan, une richesse à préserver

Carignan est entourée d'eau en abondance. Toutefois, la Ville s'est engagée à gérer cette richesse collective de manière responsable et durable. Ainsi, nous vous invitons à poser des gestes signifiants pour en assurer l'économie. Vous pouvez, par exemple, limiter l'arrosage de votre pelouse, privilégier le boyau d'arrosage à fermeture manuelle et respecter les heures permises par la Ville. Nous vous encourageons également à utiliser un baril récupérateur d'eau de pluie et à fermer le robinet d'eau pendant que vous vous brossez les dents, vous rasez ou vous lavez le visage. Des gestes simples qui font une différence.

Un nouveau membre dans l'équipe

Finalement, nous profitons de cette communication pour vous annoncer avec fierté la nomination de madame Caroline Bisson, biologiste, au poste de conseillère en environnement et développement durable pour la Ville de Carignan. C'est en votre nom que nous l'avons chaleureusement accueillie à son entrée en fonction le 26 mai dernier.

Bon été à tous!

Le Conseil

Direction artistique et textes :
Élaine Magnan – 450 658-1066
Conception graphique et impression :
Les Publications Municipales
1 877 553-1955

COLLECTES DE MATIÈRES RECYCLABLES

Les dates des collectes de matières recyclables au mois de juin sont les 4 et 18 juin. Nous vous prions d'apporter cette modification à votre calendrier municipal.

SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis **3 juin et 8 juillet** à 20 h.

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que **nos bureaux seront fermés** le **24 juin** à l'occasion de la Fête nationale et le **1er juillet** pour la Fête du Canada.

TAXES MUNICIPALES

Les prochaines échéances de votre compte de taxes sont les 4 juin et 3 septembre. Nous vous rappelons que vos paiements peuvent être effectués en argent comptant, par chèque ou via Internet en transitant par votre institution bancaire, auprès de votre créancier hypothécaire ou au comptoir de la plupart des institutions financières.

COLLECTES SPÉCIALES

Matières recyclables : Les mercredis 4-18 juin et 2-16-30 juillet. Attention, les dates inscrites au calendrier municipal en juin sont erronées. Elles ont été modifiées pour le 4 et le 18 juin.

Déchets encombrants : Les jeudis 5 juin et 3 juillet. Sauf exception, les collectes de déchets encombrants ont lieu les premiers jeudis du mois. Si vos meubles sont en bon état, l'organisme *Aux sources du Bassin de Chambly* (450 658-1568, 1369, avenue de Bourgogne à Chambly) accepte les dépôts. *Meublétout* (450 464-7888) offre un service de cueillette à la maison.

Branches d'arbre : Les samedis 14 juin et 19 juillet. Les branches seront ramassées au garage municipal entre 7 h et 13 h. Service gratuit sur preuve de résidence. Il est interdit de déplacer les résidus de bois à l'extérieur des limites de la ville en raison de la présence de l'agrile du frêne.

CONSTRUCTION

Permis obligatoire! Si vous prévoyez faire des travaux de rénovation et de construction (garage, cabanon, piscine, galerie, pavillon de jardin, serre, etc.) sur votre propriété, n'oubliez pas de présenter une demande de permis au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au préalable. Comme des délais sont à prévoir pour l'étude et l'émission des permis, nous vous invitons à ne pas retarder le dépôt de votre demande. Plusieurs demandes (cabanon, piscine hors-terre et spa) peuvent être faites en ligne au *www.villedecarignan.org.*

Île Goyer – Éclairage de pont et rue

Des travaux d'éclairage sont planifiés cet été sur la rue des Deux-Rivières. Ils comprennent l'installation de lampadaires, dont certains permettront l'éclairage du pont de l'île Goyer.

Parc Forget – Éclairage de parc

Des travaux d'éclairage sont planifiés cet été au parc Forget. Ceux-ci permettront d'éclairer le terrain de pétanque (patinoire durant l'hiver) et le sentier pédestre.

Boisé de Carignan (phase 1)

Des travaux de voirie de surface sont panifiés cet été. Ils comprennent la mise en forme de la surface granulaire, la pose de bordures et la pose d'une couche de base en enrobé bitumineux (asphalte) sur la rue Laurent-Monty (de Lareau jusqu'à Gérard-La Palme) et sur la rue Gérard-La Palme.

Boisé de Carignan (phase 5)

Les travaux réalisés en 2014 devraient inclurent la construction de 20 résidences unifamiliales jumelées. Celles-ci seront construites sur la prolongation du boulevard Désourdy et sur une partie de la nouvelle rue Henri-Bisaillon. La construction des premières résidences unifamiliales jumelées a débuté en avril.

Infos municipales

Développement domiciliaire 1221, Grande Allée

Les travaux d'ouverture de la rue aménagée en cul-de-sac et la construction des infrastructures souterraines (aqueduc et égout) sont terminés. Les travaux de pavage (couche de base) sont planifiés en août ou septembre. Le mois sera déterminé par le nombre de résidences construites à ce moment.

Boisé du Parchemin

Les travaux de déboisement, d'installation de clôtures de sécurité le long des propriétés voisines et les travaux relatifs aux infrastructures de surface ont débuté en mai et devraient être complétés autour du 9 juin, dépendamment des conditions météorologiques. Un passage temporaire pour le transport des matériaux a été mis en place entre les rues Henriette et Liliane. La construction des infrastructures souterraines (aqueduc et égout) pour les deux nouvelles rues (Jeanne-Richer et Léonard-Tresny) devrait être achevée autour du 23 juin.

Les Jardins d'Isaïe

Le 15 avril 2014, le ministère de la Culture et du Patrimoine a donné son autorisation pour procéder au redéveloppement d'une partie du site historique. La construction domiciliaire de la phase 1 du projet a été lancée officiellement en avril. Les travaux d'infrastructures souterraines de la future rue sont planifiés en 2014, mais sont conditionnels à diverses autorisations de la part de la Ville et des ministères concernés.

Développement Riviera – Quartier Vert (phase 1)

Les travaux d'infrastructures souterraines (eau potable, égouts sanitaire et pluvial avec bassin de rétention) et routières (structure de chaussée seulement) à l'Est de la rue Antoine-Forestier pourraient débuter cet été.

Quartier Branché (phase 1)

Des travaux de voirie sont panifiés vers la mi-juillet et devraient s'échelonner sur 4 à 5 semaines. Sans s'y limiter, ils comprennent la construction d'un lien routier (Arthur-Denault) avec bordures, trottoirs, halte postale et éclairage entre le boulevard Désourdy et la rue Lareau, la mise en place de trottoirs et de lampadaires sur le chemin de la Carrière entre le boul. Désourdy jusqu'à la rue Lareau, et sur la rue Bouthillier entre le chemin de la Carrière et la rue Lareau.

Quartier Branché (phase 2)

Des travaux de pavage, bordures et éclairage de rue sont planifiés durant l'été pour le boulevard Désourdy (phase 2), incluant l'intersection au cours d'eau Robert et le raccordement au Boisé de Carignan (phase 5). Le projet d'infrastructures de surface s'inscrit dans la continuité des travaux d'infrastructures municipales de surface effectués l'an dernier.

Consultez le site Internet à la rubrique Environnement/Développement économique pour connaître tous les détails.

TAXIBUS

Les circuits du taxibus desservent gratuitement plusieurs secteurs de Carignan qui ne sont pas desservis par le service d'autobus local. Le taxibus permet d'atteindre les deux points d'embarquement de Carignan sur le circuit du CIT vers Longueuil et les nombreux points de correspondance des circuits de transport local vers d'autres secteurs de Carignan, Chambly, Richelieu, Marieville et Saint-Mathias-sur-Richelieu. Le taxibus et le service de transport collectif local sont gratuits à l'intérieur de ces villes.

Le service de taxibus est offert aux résidants des secteurs Lareau-Bouthillier (T1), de l'hôtel de ville, de la rue Bachand (T2), des îles Goyer, Demers et aux Lièvres (T3), ainsi que des rues Bellerive, Gilbert-Martel et Henriette (T5) sur appel en composant le 450 460-2000. Les utilisateurs doivent réserver leur départ en communiquant avec le service de répartition avant 16 h pour les voyages du lendemain matin et avant midi pour les voyages de l'après-midi. Pour plus d'information, visitez le *www.monblus.ca* ou composez le 514 877-6003.

Règlementation municipale

ABATTAGE D'ARBRE

Règlement 240

Nul n'abat sans permis! Pour tout arbre à abattre, sain, dangereux ou malade, un permis doit être obtenu au préalable auprès du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Votre demande peut être faite en ligne au *www.villedecarignan.org*. **Le permis est gratuit!** Important : Fournir un plan de localisation identifiant le ou les arbres à abattre.

AMENDES RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRE

Toute personne qui abat un arbre sans permis est assujettie à une amende de : 500 $

Auxquels s'ajoutent :

Sur un terrain d'un (1) hectare et moins :	100 $ à 200 $ par arbre (jusqu'à 5 000 $)
Sur un terrain d'un (1) hectare et plus :	5 000 $ à 15 000 $ par hectare Plus : 100 $ à 200 $ par arbre (jusqu'à 5 000 $)

*En cas de récidive, les amendes prévues à l'article 17.1 du règlement 240-11 seront doublées.

NUISANCE

Règlement 434-U, articles 20 à 26

La période estivale est propice à l'émission de bruits de toutes sortes. Les activités extérieures prolongées, les systèmes de son, les cris, les véhicules routiers (incluant VTT et motocross), les systèmes d'alarme activés inutilement ou **l'utilisation d'équipement pour les travaux d'entretien domestique extérieur,** peuvent gêner la tranquillité du voisinage. La Ville vous invite à poser des gestes responsables, et plus encore entre 21 h et 7 h alors que le bruit est prohibé, afin d'éviter que vos activités ne deviennent des éléments déclencheurs de discorde dans votre milieu.

BATEAUX ET VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Règlement 243

Normes spécifiques à l'île aux Lièvres et Carignan sur le Golf

Tout véhicule autre qu'une automobile et un véhicule de promenade doit être garé à l'intérieur d'un garage. Cette disposition s'applique également aux roulottes, bateaux, tentes-roulottes, remorques et tout accessoire de camping incluant une unité destiné à être placée dans la boîte arrière d'un camion.

VENTE-DÉBARRAS

Règlement 317, articles 3.7, 4.1 et 4.7

Quiconque désire tenir une vente-débarras ou un bazar doit, au préalable, **obtenir un permis** délivré par la Ville **au coût de 10 $**. Toute vente-débarras doit être tenue entre 8 h et 17 h. Les enseignes annonçant une vente-débarras peuvent être installées **au plus tôt 24 heures avant le début de la vente** et doivent être enlevées immédiatement après la fin de la vente.

ARROSAGE ET REMPLISSAGE

Règlement 390

Pelouses : À partir du 1er mai jusqu'au 30 septembre, l'arrosage des pelouses est permis entre 20 heures et 22 heures aux conditions suivantes :

- Numéros civiques pairs : les mardis et vendredis;
- Numéros civiques impairs : les lundis et jeudis

*Exception pour les nouvelles plantations, consultez l'article 7.

Piscines, spas : Le remplissage des piscines est **interdit en tout temps**. Seule la stabilisation du niveau de l'eau est autorisée sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement. Le remplissage des spas est autorisé en tout temps.

Règlementation municipale

MESSAGE IMPORTANT

Durant les **périodes de sécheresse** ou à l'occasion d'un bris majeur à une conduite du réseau d'aqueduc, la municipalité est autorisée à décréter l'application d'une **interdiction totale ou partielle de la consommation ou de l'utilisation de l'eau** en provenance du réseau d'aqueduc municipal à des fins non essentielles, tels l'arrosage des pelouses, arbres, arbustes et aménagements paysagers, remplissage des piscines et lavage des bâtiments, véhicules ou autres biens. Toute personne qui contrevient à ce règlement se verra remettre une amende par le Service de sécurité incendie ou les inspecteurs municipaux.

SÉCURITÉ ET PISCINE

Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (résumé du règlement)

(L.R.Q., c. S-3.1.02, a. 1, 2e al.)

Toute piscine creusée, semi-creusée ou hors terre doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir. Toute piscine doit être entourée d'une clôture ou enceinte (sauf si la hauteur excède 1,2 m) de manière à en protéger l'accès en dehors des périodes d'utilisation. La clôture doit :

a) être d'une hauteur d'au moins 1,2 m;

b) empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;

c) être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;

d) La clôture doit être munie d'un dispositif permettant la fermeture automatique et le verrouillage de la porte.

Une haie ou des arbustes ne constituent pas une clôture ou une enceinte.

RÈGLES D'IMPLANTATION D'UN SPA

Règlement 243, article 64.1

Un spa privé extérieur peut être implanté en cour latérale, arrière ou dans une cour avant secondaire. Les distances minimales suivantes doivent être respectées pour le spa et ses structures d'abri :

a) minimum 1,50 m des lignes latérales ou arrière;

b) dans le cas d'un terrain d'angle, le spa doit être situé à une distance minimale de 3 m de la ligne avant;

c) malgré les paragraphes précédents, l'implantation du spa doit être telle que le bruit qui est émis soit d'une intensité inférieure à 50 décibels aux limites du terrain;

d) Le spa doit être muni d'un couvercle rigide et d'un mécanisme de verrouillage.

FEUX EXTÉRIEURS

Règlement 434-U, article 19

Certaines normes régissent les feux extérieurs ou feux de camps.

Sont interdits :

a) L'émission d'étincelles ou d'escarbilles provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou de toute autre source;

b) Le fait de brûler des déchets, des immondices, des ordures, des pneus, du bois traité ou peint ou toute autre matière quelconque;

c) Le fait de brûler des feuilles, des herbes sèches;

d) Le fait de brûler des broussailles ou des branches à l'extérieur d'un foyer ou d'un dispositif sécuritaire pouvant contenir les flammes et les tisons;

e) Le fait d'incommoder le voisinage par la fumée d'un feu extérieur.

TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE!

Règlement 435-A, article 4

Les faits, circonstances, gestes et actes suivants constituent des nuisances et sont à ce titre prohibés :

a) Un animal **errant sur une rue,** un chemin ou une place publique;

b) Un chien se trouvant **à l'extérieur** du terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son gardien **sans être tenu au moyen d'une laisse.**

Quiconque contrevient à ce règlement est passible d'une amende d'un montant minimum de cinquante dollars (50 $).

*Pour signaler un animal trouvé, attachez l'animal de façon sécuritaire sur votre propriété et contactez la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000. L'animal doit être captif pour que les autorités interviennent.

***Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.**

LA CUVETTE N'EST PAS UNE POUBELLE

La Ville demande à la population d'apporter une attention particulière à ce qu'elle jette dans la cuvette. La présence de déchets inappropriés dans les réseaux d'égouts : **cure-oreilles, soie dentaire, lingettes nettoyantes, cheveux, produits d'hygiène féminine, mégots de cigarette et couches** causent des dommages importants à nos installations municipales. Le plus souvent, les agglomérations causées par ces débris obligent un second traitement de l'eau et engendrent des bris et des coûts d'entretien exorbitants.

Divers produits identifiés comme « jetables » ne le sont pas réellement. Par exemple, les serviettes démaquillantes qui portent cette mention ne se décomposent pas dans l'eau. La Ville invite les citoyens à être vigilants. Une diminution du gaspillage de l'eau et de l'utilisation de la cuvette comme poubelle aideront à prévenir les agrandissements d'usines et les bris.

MATIÈRES RECYCLABLES

Faire le tri de façon efficace pour une influence directe sur l'environnement

Pour que les quatre (4) matières recyclables : papier/carton, plastique, verre et métal, soient acceptées dans le bac bleu, elles doivent prendre l'une des formes suivantes : contenant, emballage, imprimé ou journal. Nous parlons entre autres ici de papier et carton, journaux, circulaires, magazines, papier, enveloppes, emballages en carton, cartons de lait et de jus, contenants de type Tetra Pak. Tous les contenants, bouteilles, couvercles et emballages de plastique portant les symboles 1, 2, 3, 4, 5, 7 peuvent aussi être recyclés, de même que les boîtes de conserve en métal, canettes, assiettes et papier d'aluminium.

Les matières telles que les styromousses, les couches jetables, les contenants de plastique non identifiés et les contenants portant le symbole 6, ne sont pas recyclables.

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

La Ville travaille tous les jours à réduire son empreinte environnementale sur le cycle de l'eau : production, distribution, épuration. C'est là un engagement ferme pour le bien-être des citoyens, au bénéfice des générations futures. Voici quelques trucs et astuces pour nous aider :

L'arrosage : En été, l'arrosage de la pelouse et d'autres utilisations à l'extérieur peuvent représenter de 50 à 80 % de l'utilisation d'eau ménagère. La moitié de cette utilisation constitue un gaspillage. 50 % de l'eau est perdue à cause de l'arrosage excessif, soit par évaporation ou ruissellement. Utilisez des arroseurs à faible inclinaison qui produisent des gouttelettes d'eau. Limitez l'arrosage de votre pelouse, privilégiez le boyau d'arrosage à fermeture manuelle et respectez les heures permises par la Ville.

Le baril récupérateur d'eau : Recueillez l'eau de pluie dans un baril, vous contribuerez à diminuer les volumes d'eaux pluviales envoyées dans l'égout et réduirez l'usage d'eau potable pour l'arrosage. Le saviez-vous? Installer un baril de récupération d'eau de pluie permet de rediriger 80 000 litres d'eau par année, par foyer vers vos pelouses, jardins ou potagers. Cette quantité représente une importante réduction d'eau dans le réseau d'égout déjà engorgé par les pluies intenses.

La plantation : Favorisez les plantes résistantes qui se contentent de peu d'eau. Ajoutez du paillis pour ralentir l'évaporation et maintenir l'humidité dans le sol.

L'auto : Un lavage d'auto effectué au tuyau d'arrosage, à grande eau peut gaspiller jusqu'à 400 litres d'eau. Utiliser un pistolet d'arrosage, un seau et une éponge permet d'économiser 300 litres d'eau.

La piscine : Placez une couverture de piscine pour réduire l'évaporation. Assurez-vous que le système de filtration et l'entrée d'eau ne fuient pas.

La toilette : Remplacez les vieilles toilettes par de nouveaux modèles à faible débit, avec des réservoirs de 6 litres ou moins.

Le lavabo : Fermez le robinet d'eau pendant que vous vous brossez les dents, vous rasez ou vous lavez le visage. Installez un aérateur de robinet à débit réduit qui peut réduire de moitié l'utilisation d'eau. Vérifiez s'il n'y a pas de fuites. Un robinet qui fuit peut entraîner la perte de 770 litres d'eau par jour.

La douche : Prendre une douche ou un bain? Une douche munie d'un pommeau à faible débit utilise 50 % moins d'eau qu'un bain.

Le lave-vaisselle : Les nouveaux modèles peuvent réduire de 25 % la consommation d'eau et ne coûtent pas plus cher que les autres modèles.

HERBICYCLAGE

Cet été, je laisse l'herbe coupée sur la pelouse

Le gazon est un excellent fertilisant naturel. Composé à 80 % d'eau, les rognures de gazon laissées sur la pelouse après une coupe étanchent la soif de celle-ci et l'aident à prévenir l'apparition de mauvaises herbes.

De plus, l'herbicyclage permet de diminuer :

- les coûts municipaux liés à la collecte des résidus verts, au compostage et à l'incinération;
- la consommation de sacs de plastique;
- le nombre de camions sur la route, donc les gaz à effet de serre.

En herbicyclant, vous économisez temps et argent, en plus d'avoir une pelouse en santé!

Pour obtenir une belle pelouse sans produits dommageables pour l'environnement?

1. Maintenez la hauteur du gazon à environ 8 cm, excepté pour la première et la dernière tonte, où il est préférable de le raser à 5 cm;
2. Minimisez les arrosages, sauf si vous avez une nouvelle pelouse;
3. Arrachez les pissenlits à la main ou tondez-les avant que les fleurs ne se transforment en graines.

CONCOURS : CARIGNAN, VILLE FLEURIE

Un concours pour promouvoir les choix écoresponsables lors de la réalisation d'un aménagement paysager

Adaptez votre prochain aménagement paysager au concept des « paysages comestibles » et courez la chance de remporter un chèque cadeau de 100 $, offert gracieusement par la Ville de Carignan et échangeable à la pépinière Le Domaine boisé.

Inspirez-vous de notre paysage comestible aménagé en façade de l'hôtel de ville!

Qu'est-ce qu'un paysage comestible?

1. Un aménagement paysager ornemental, composé principalement d'arbres, d'arbustes et de plantes indigènes vivaces et nourricières (fines herbes, fleurs comestibles, fraisiers, groseilliers, framboisiers, etc.). L'aménagement peut aussi intégrer des plantes potagères annuelles au choix du jardinier (tomates, poivrons, courges, haricots, etc.).
2. Qu'il s'agisse d'une plate-bande ou d'un aménagement complet, il représente une excellente alternative au gazon et requiert beaucoup moins d'entretien et d'arrosage grâce à l'utilisation de paillis végétal (copeaux, feuilles mortes et pailles).
3. Il favorise l'adoption de comportements durables et écologiques.

Inscription avant le 1er juillet. Le gagnant sera annoncé le dimanche 24 août lors de la Fête des citoyens.

DES GESTES VERTS

La Ville de Carignan facilite l'adoption de gestes verts grâce à ses nombreuses collectes spéciales :

- **Collectes de résidus verts (avril, oct. et nov.) :** Permettent le ramassage de feuilles et de résidus de jardinage pour un traitement de compostage au lieu d'encombrer les sites d'enfouissement (déchets).
- **Collectes de branches (14 juin, 19 juillet, etc.) :** Permettent aux citoyens de se débarrasser de leurs branches d'arbres et d'éviter la propagation de l'agrile du frêne.
- **Collectes de résidus domestiques dangereux (10 mai et 13 septembre) :** Permettent aux citoyens de se débarrasser sécuritairement de produits dommageables pour la santé et pour l'environnement.

La Ville offre différents programmes de remboursement pour encourager les citoyens à adopter des comportements écoresponsables :

- **Couches lavables :** Subvention offerte aux nouveaux parents pour l'achat de couches lavables jusqu'à concurrence **de 100 $.**
  - o Achat d'un minimum de 24 couches de coton;
  - o L'enfant doit avoir moins d'un an lors de l'achat des couches;
  - o Formulaire en ligne à la rubrique *Environnement*. L'original de la preuve d'achat ainsi qu'une copie

de l'original de la preuve de naissance de l'enfant doivent être ajoutés au formulaire. Faites parvenir le formulaire et les documents requis au *Service des loisirs.*

- **Bacs de compostage :** Remboursement d'un montant **de 25 $** pour l'acquisition d'un bac de compostage. Formulaire en ligne à la rubrique *Environnement*. Faites parvenir le formulaire dûment complété au *Service des loisirs*, de même que l'original de la preuve d'achat.

BANDE RIVERAINE

Il y a quelques années, Hydro-Québec a cédé une grande partie du littoral de la rivière Richelieu à Conservation de la nature, ci-après nommée CNC. Le territoire concerné est situé à Carignan, entre le pont de l'autoroute 35 à Saint-Jean-sur-Richelieu et la route 112 à Chambly. En février dernier, CNC a approché le conseil de municipal de Carignan afin d'établir un partenariat pour la protection et la conservation de ce secteur.

L'objectif de ce projet commun est de rétablir la végétation en bordure du Richelieu, de limiter l'érosion, de restaurer la qualité des eaux afin de consolider les services rendus par la rivière (eau potable, baignade, etc.) et d'offrir des habitats et des sites de reproduction idéaux aux espèces fauniques et floristiques qui y vivent, notamment le chevalier cuivré, espèce emblématique de la région.

La participation de la Ville de Carignan consiste à informer CNC lors de toute demande de permis pour la construction d'un ouvrage (clôture, quai, aménagement paysager, travaux de stabilisation de la rive, etc.) qui risque d'empiéter dans le littoral. Dès lors, une équipe de CNC prendra contact avec le demandeur de permis afin de le sensibiliser à la protection de la rive et pour lui fournir des conseils d'installations et d'aménagement respectueux de l'environnement. Une liste d'aménagistes paysagers qualifiés sera également disponible.

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

La Ville a procédé à l'embauche d'un conseiller en environnement et développement durable. Ce dernier assurera la coordination des dossiers tels que la mise en application des principaux objectifs du Plan directeur de protection et de conservation des milieux naturels, l'acquisition de milieux naturels d'intérêt grâce à des dons écologiques, la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des sites contaminés sur le territoire, la gestion des installations septiques, l'implantation d'une politique de foresterie urbaine, la gestion du problème de l'agrile du frêne, ainsi que le développement de nos parcs et de nos espaces verts.

De plus, la Ville a mis sur pied un Comité consultatif de l'environnement dont le rôle consistera essentiellement à se pencher sur divers enjeux environnementaux et à recommander des orientations de conservation au Conseil. Les membres du comité, élus et citoyens, seront également appelés à collaborer aux activités de sensibilisation liées à l'environnement.

Le Conseil remercie sincèrement toutes les personnes qui ont manifesté de l'intérêt pour ce comité et félicite les membres choisis pour leur engagement soutenu envers l'environnement :

- Dr Richard Allen, *Fondation Fauna* et Réserve naturelle du ruisseau Robert;
- Martin Lambert, résident de l'île aux Lièvres;
- Nicole Robert, résidente du chemin Sainte-Thérèse;
- Marlène Salgues, résidente du secteur Grande Allée;
- Philippe Sicotte, agriculteur;
- Caroline Bisson, conseillère en environnement et développement durable;
- Anne Poussard, élue et résidente du secteur du chemin Sainte-Thérèse;
- Lorraine Moquin, élue et résidente du secteur de l'île Goyer.

Les critères qui ont guidé la composition du comité sont la complémentarité des expertises et la représentation des différents secteurs de la ville.

DÉMÉNAGEMENT ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Lors de votre arrivée dans un nouveau domicile, il est important de prendre des précautions importantes :

1. **Vérifiez les avertisseurs de fumée :**
   - Vérifiez la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil : un appareil de plus de dix (10) ans doit être remplacé;
   - Placez une pile neuve dans chaque avertisseur (sauf pour les avertisseurs à pile au lithium);
   - Posez un avertisseur sur chaque étage et dans le corridor, près des chambres à coucher;
   - Testez vos avertisseurs de fumée en les exposant à la fumée d'une chandelle.

2. **Vérifiez les avertisseurs de monoxyde de carbone (CO) :**
   - Installez un avertisseur de CO sur chaque étage si vous possédez un appareil de chauffage au mazout, un poêle à bois, un foyer, un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz ou au propane, et si vous entreposez des outils à moteur à combustion;
   - Suivez les instructions du fabricant pour l'installation.

3. **Vérifiez l'extincteur portatif :**
   - Choisissez un extincteur portatif à poudre polyvalente de type A, B et C et d'un minimum d'environ 2 kg (5 lb);
   - Installez-le bien en vue et près d'une sortie;
   - Faites-le vérifier par une entreprise reconnue et spécialisée, idéalement tous les six (6) ans;
   - Apprenez à l'utiliser.

4. **Préparez un plan d'évacuation :**
   - Déterminez un point de rassemblement avec les membres de votre famille. Privilégiez l'avant de la maison, près de l'entrée;
   - Prévoyez l'évacuation des enfants et des personnes âgées ou handicapées.

BARBECUE ET RISQUES D'INCENDIE

Deux (2) catégories de barbecues existent actuellement sur le marché : les appareils fonctionnant au gaz et ceux qui utilisent le charbon de bois.

Risques communs

Assurez-vous de bien lire le manuel d'utilisation de votre barbecue qui comporte une mise en garde quant aux dégagements minimums à respecter avec les matériaux combustibles environnants. Par exemple :

- L'utilisation du barbecue doit se faire à ciel ouvert;
- Des dégagements minimums d'au moins 36 pouces entre les côtés de l'appareil et les matériaux combustibles situés à proximité doivent être observés. Bien que ces dégagements puissent sembler excessifs, ils deviennent importants lorsque survient une flambée soudaine dans le barbecue;
- En cas de pluie, il est proscrit d'utiliser un barbecue dans un endroit couvert, tel qu'un abri, un auvent, un balcon couvert, sous la porte du garage, etc.

Barbecue au gaz

Au début de l'été, il est important d'effectuer un bon nettoyage du barbecue avant sa première utilisation. Une longue période d'inactivité de l'appareil pourrait avoir des répercussions sur les différentes pièces et pourrait causer un incendie.

Vérifiez, entre autres, le tuyau connecté à votre bonbonne de propane afin de vous assurer qu'il n'a pas subi de dommages mécaniques ou causés par des rongeurs durant la période d'entreposage. Des insectes ont également pu trouver refuge à l'intérieur des brûleurs et y construire leur nid. Une légère obstruction pourrait provoquer une fuite de gaz et causer un incendie.

Barbecue au charbon de bois

Le charbon, que l'on retrouve habituellement sous forme de briquettes, brûle sans flamme vive (en incandescence) et produit une température se situant entre 430 à 1100 °C (800 à 2000 °F) selon l'apport d'air, la quantité et la disposition des briquettes.

Sécurité civile et incendie

Les risques d'incendie sont présents à l'allumage, lors de l'utilisation et même plusieurs heures après l'utilisation de l'appareil. Les produits couramment appelés « *allume-barbecue* » peuvent présenter un risque d'incendie si une quantité trop importante de combustible liquide est utilisée par mégarde. À l'inverse, lorsque les briquettes sont allumées, le risque d'incendie est relié à la chute de briquettes sur une surface combustible. Une telle situation survient habituellement à la suite de la chute de l'appareil lui-même, en raison de son instabilité ou de son emplacement. La situation peut rapidement dégénérer si le barbecue est laissé sans surveillance.

Un risque existe également après l'utilisation du barbecue, au moment de jeter les cendres. Comme ces dernières ont une faible conductivité thermique, des morceaux de braise chaude peuvent être encore présents sans que l'utilisateur en ait conscience. Il est important de garder en tête que les cendres peuvent demeurer chaudes plus de 26 heures après l'utilisation du barbecue.

Source : Enquête incendie 2008
(Service de sécurité incendie de Chambly)

Événements

Le samedi 7 juin, apprenez à connaître vos voisins en participant à la fête du parc Forget, de 11 h à 15 h, organisée par les gens qui résident dans votre secteur. L'idée est de faire la connaissance de vos voisins dans une ambiance festive! *La consommation d'alcool n'est pas permise dans les parcs municipaux.

CONFÉRENCE SUR L'ALZHEIMER

Société Alzheimer HAUT-RICHELIEU

Le mercredi 11 juin de 10 h à 11 h 15 à la salle du Conseil (2555, chemin Bellevue (entrée derrière l'hôtel de ville). Événement gratuit. Conférence animée par madame Reine Bazinet de la Société Alzheimer du Haut-Richelieu. Madame Bazinet est une infirmière bachelière retraitée depuis 6 ans. Elle a œuvré auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer durant plus de 25 années.

L'objectif de la rencontre est de démystifier la maladie, d'aider la population à en reconnaître les signes précurseurs et surtout, d'aider les personnes qui en sont atteintes et les aidants naturels à y faire face au quotidien. Plusieurs brochures explicatives seront remises aux participants lors de la conférence.

La Société Alzheimer du Haut-Richelieu accompagne les résidants de Carignan gratuitement. Voici la liste des services disponibles :

- Consultation téléphonique;
- Consultation individuelle;
- Information sur la maladie;
- Rencontre mensuelle (café-rencontre) pour les aidants;
- Groupe de soutien pour les proches aidants;
- Service de répit accompagnement;

- Prêt de documentation (livres, DVD);
- Consultation pour le réseau de la santé et des services sociaux.

Faites un don à la Société Alzheimer du Haut-Richelieu : *www.sahr.ca.*

SOIRÉE DES POÈTES

Laissez-vous bercer par la prose lors de la **Soirée des poètes le 20 juin,** célébrée dans le cadre des festivités de la Fête nationale. La soirée sera tenue grâce à la collaboration du *Cercle des poètes de la Montérégie.*

Quand? **Le vendredi 20 juin**

Où? **Salle du Conseil de l'hôtel de ville**

Heure? **19 h 30**

Si vous souhaitez réciter un poème de votre choix ou de votre composition, contactez le Service des loisirs au 450 658-1066 poste 293.

COURS DE TAÏ-CHI EN PLEIN AIR

En primeur cet été dans les parcs de Carignan! Les cours de Taï-chi en plein-air seront donnés par madame Francine Despatis, initiée aux diverses formes d'arts martiaux (Karaté, Taï-chi, Kung Fu, Qi Gong, Yoga) durant ses nombreux voyages à l'étranger.

CINEMA EN PLEIN AIR

Quand? Le vendredi 4 juillet

Où? Parc de la Mairie

Heure? 20 h 30 (ou à la tombée de la nuit)

Primeur?

L'EXTRAORDINAIRE SPIDER-MAN 2

Arrivez dès 20 h et apportez votre chaise!
**Collations gratuites sur place*
*En cas de forte pluie, la présentation est annulée

Madame Despatis amène les participants à se réapproprier leur corps et leurs réflexes corporelles par des mouvements souples et ressourçant.

Pour information et inscription, rendez-vous au *www.villedecarignan.org* ou composez le 450 658-1066 poste 293.

FÊTE DES CITOYENS 2014

Réservez votre après-midi du 24 août! Ne manquez pas la traditionnelle *Fête des citoyens* le dimanche 24 août au parc de la Mairie (2555, chemin Bellevue à Carignan).

Plusieurs activités et spectacles sur scène durant tout l'après-midi!

Parcours d'hébertisme, tyrolienne, ateliers de dégus - tation, artiste graffiteur, dévoilement du gagnant du concours « Carignan, ville fleurie », et plusieurs autres surprises!

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE

Vous êtes un passionné d'horticulture? La *Société d'horticulture et d'écologie de Chambly-Richelieu-Carignan* a pour mission de regrouper, sensibiliser et informer la population sur différents sujets se rapportant à l'horticulture et l'écologie.

Voyage à Kingsey Falls le samedi 19 juillet :

- Usine de recyclage Cascades : Faites une incursion dans l'univers de la transformation du papier et du carton.
- Visite du parc Marie-Victorin : Visitez le plus grand jardin écologique du Québec et voyagez dans les deux Amériques en admirant des jardins thématiques, des mosaïcultures en 3 D, un jardin de cascades et une serre tropicale grouillante d'oiseaux exotiques. *Chaque participant doit apporter son diner.

Heure départ : 7 h 45 **Retour :** 17 h 30

Coûts : Membres 46 $, non-membres : 61 $

Information : Benoît Demers au 450 572-0199

Source : Société d'horticulture et d'écologie Chambly-Richelieu-Carignan
C.P. 32, Chambly
www.shecrc.info • 450 658-7178

FONDATION POUR LES ARTS ET LA CULTURE

La Fondation pour les arts et la culture du bassin de Chambly propose trois activités festives pour toute la famille.

Lâchez prise! : Exposition collective à l'intérieur du Corps de garde (Fort Chambly) ayant pour thématique : *Lâchez prise!* Les samedis et dimanches 24, 25 et 31 mai, 1er, 7 et 8 juin, de 13 h à 17 h.

5 à 7 : Venez échanger avec vos artistes au « Bedondaine & Bedons Ronds » le jeudi 5 juin à 17 h.

L'Art-rue : Activité d'art urbain gratuite pour toute la famille sur la rue Bourgogne à Chambly, entre les rues de l'Église et Saint-Jacques. Pas besoin d'apporter votre matériel. Animation de rue tout au long de la matinée. Des prix seront décernés aux grands gagnants dans les catégories enfant, famille et adulte. Le samedi 28 juin de 8 h 30 à 12 h 30. *Reporté au lendemain en cas de pluie.

Exposition « Festival multiculturel » : Exposition collective dans le cadre du Festival multiculturel de Chambly sur le terrain bordant la Maison de l'intendant, située à proximité des écluses de Chambly. Les 5 et 6 juillet. Plus de 20 000 visiteurs sont attendus!

Source : FAC Bassin de Chambly
56, rue Martel à Chambly
www.facbassin.com • 450 447-6606

AINSI SOIT-ELLE

Ainsi soit-elle est un lieu d'accueil privilégié pour les femmes, une alternative à l'isolement, un lieu d'échanges chaleureux où l'écoute, le respect et la confidentialité sont de mise. C'est un lieu pour tisser des liens, pour apprendre à mieux se connaître, à s'affirmer, à développer une confiance en soi et une solidarité entre chacune.

Le Centre offre des services d'écoute, de relation d'aide, de références, de prêt de livres, des conférences, des ateliers de formation, etc. Le Centre est là pour supporter les femmes des municipalités environnantes qui vivent ou non des problématiques économiques, familiales ou sociales. Les heures d'accueil sont du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30.

Agenda des activités

- **Dîner hotdogs, le mardi 17 juin à 11 h 30 :** Contribution 2 $. Inscription obligatoire. En cas de pluie l'activité sera remise au lendemain.
- **Sortie au Village Québécois d'antan, le mardi 8 juillet :** Coût 25 $. Inscription obligatoire. Apportez votre lunch! Départ du centre à 8 h 30. En cas de pluie l'activité sera remise au lendemain.

Source : Ainsi soit-elle
646, rue Saint-René à Chambly
www.ainsisoitelle.org
450 447-3576

LÉGION ROYALE CANADIENNE

Activités hebdomadaires

- **Cribbe :** Lundi à 19 h 30
- **Bingo :** Mardi à 19 h 30
  Admission : 8 $
- **Fléchettes :** Vendredi à 19 h 30

Événements

- Le 7 juin, visite du fort Chambly par des organisations américaines : cérémonie commémorative pour les personnes décédées en 1776.
- Fête du Canada le 1er juillet au parc des Ateliers.

Location de salle

Information au 450 447-9116

Inscription

Pour joindre les rangs de la Légion, contactez M. Drouillard au 450 658-0510 ou M. Gagnon au 514 214-9076.

Source : Roland Drouillard, président
2222, rue Bourgogne à Chambly
http://onuforand.org/arrashome.html
450 658-0510 ou 450 447-1818

TRANSPORT EN COMMUN

Conseil intermunicipal de transport (CIT) Chambly-Richelieu-Carignan

La CIT est un organisme public de transport en commun dont le rôle est de desservir le transport en commun pour la population des trois municipalités de son territoire. Une ligne d'autobus assure une liaison avec Montréal en moins de 35 minutes grâce à la voie réservée sur le pont Champlain. Le CIT assure également une liaison avec les villes de Longueuil et de Saint-Jean-sur-Richelieu. Information : 514 877-6003 ou *www.citcrc.ca.*

Tarifs du 1er janvier au 31 décembre 2014 :

CIT Forfait mensuel 125 $ (tarif ordinaire) ou 75 $ (tarif réduit)

TRAM Forfait mensuel 156 $ (tarif ordinaire), 125 $ (tarif étudiant) ou 93.50 $ (tarif réduit)

Taxibus à Carignan

Le service de Taxibus est un service qui fonctionne au même titre que celui de l'autobus. Il permet aux usagers du secteur couvert par ce service de correspondre avec les circuits locaux et express du réseau, et ce, aux points de correspondance inscrits à l'horaire. **Service de taxibus sur réservation seulement : 450 460-2000.** Horaire et tarifs à *www.monblus.ca.*

T1 Secteur Lareau-Bouthillier
T2 Secteurs Hôtel de ville et rue Bachand
T3 Secteur île Goyer
T4 Secteurs île Demers et île aux Lièvres
T5 Secteurs Bellerive, Gilbert-Martel, Henriette

MAISON DES JEUNES

Programmation estivale 2014 pour les jeunes de 12 à 17 ans
(la moyenne d'âge de notre clientèle est de 13 ans)

Horaire estival du 25 juin au 16 août
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 21 h

Activités intérieures et extérieures, ateliers et sorties : journées à la plage, quilles, rallye photos, camping intérieur, piscine patio, ateliers bouffe, danses thématiques, épluchette de blés d'Inde, fête de la Saint-Jean, olympiades d'été, soirées cinéma, impro, Wii, ballon chasseur, quiz télévisés, *Slip & Slide banane*, chasse aux trésors, et plus encore. Viens nous rencontrer!

Carte de membre annuelle obligatoire au coût de 20 $. Viens t'informer, on est là pour toi. Si tu n'es pas disponible cet été, on t'attend à la rentrée, en septembre.

Party de fête

Tu veux organiser un party pour ton anniversaire ou celui de ton ami(e), réserve la **Maison des jeunes.**

Source : Maison des jeunes
(Centre Amitié Jeunesse)
505, boul. Brassard
à Chambly
mdj_caj@bellnet.ca
450 658-6810

AUX SOURCES DU BASSIN DE CHAMBLY

Soutien alimentaire

Communiquez avec notre organisme afin d'obtenir un rendez-vous permettant d'évaluer l'aide que nous pouvons vous apporter. Le soutien alimentaire est offert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Ventes surprises les mardis

Le magasin *Friperie et Cie* ouvre ses portes du lundi au mercredi et le samedi de 9 h à 16 h et du jeudi au vendredi de 9 h à 20 h.

*Nous vous prions d'être attentifs aux conditions climatiques lorsque vous laissez vos dons à l'extérieur de nos locaux afin que ceux-ci ne soient pas endommagés. Les articles abimés ou incomplets ne peuvent être offerts à quiconque.

Aux sources du Bassin de Chambly
Sécurité alimentaire et matérielle

Source : Aux sources du Bassin de Chambly
1369, avenue Bourgogne à Chambly
asbc@videotron.ca • 450 658-1568

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA RIVE-SUD

Magasin d'économie familiale

Le magasin *Coup de Pouce* est ouvert à la population du lundi au vendredi de 9 h à 16 h et tous les premiers samedis du mois de 9 h à 12 h. Spéciaux : 0.50 $ par vêtement les jeudis et 5 $ pour un sac vert (manteaux exclus) les premiers samedis du mois. Service de collecte à domicile. Dons acceptés : vêtements, jouets, articles de sport, petits appareils électroménagers (cafetière, grille-pain). Le tout en très bon état. Dons non acceptés : Gros électros, gros meubles, matériaux de construction, téléviseurs (sauf écrans plats), pneus, peinture, huile, matériel informatique.

Source : Centre de Bénévolat de la Rive-Sud
1410, avenue de Salaberry à Chambly
450 658-4325

PARadoXX

L'adolescence, c'est bien connu, est une période intense de changements pour les jeunes. Elle marque aussi un virage dans les rapports avec les adultes en général et avec les parents en particulier. Dans cette marche vers l'autonomie et les responsabilités, le besoin de s'affirmer comme personne distincte amène le jeune à prendre ses distances à l'égard de ses parents et c'est tout à fait normal. Au-delà du fossé qui semble souvent se creuser entre les jeunes et leurs parents, des liens sont présents bien que moins visibles. C'est cette conviction qui est à la base de l'initiative PARadoxx. Consultez les conférences et activités offertes aux parents et adolescents au *www.paradoxx.info.*

Source : PARadoxx • www.paradoxx.info

Briser l'isolement chez les aînés
450-658-8509 1-877-658-8509
Centre d'écoute Montérégie

Source : www.ecoutemonteregie.org

BOTTIN DES AÎNÉS

CLSC du Richelieu	**450 658-7561**
CSSS Haut-Richelieu	**450 359-5000**
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	**514 935-1551**
FADOQ du bassin de Chambly	**450 447-5550**
Centre communautaire l'Entraide Plus	**450 658-4469**
Centre d'écoute Montérégie	**450 658-8509**
Maison de la famille Vallée-du-Richelieu – Pavillon des aînés	**450 446-0852**
Société Alzheimer du Haut-Richelieu	**450 347-5500**
Aîné411 – Réseau Hébergement Québec	**1 888 542-8802**
Centre de bénévolat Rive-Sud	**450 658-4325**
Bien chez soi – Aide et soins à domicile	**1 866 636-2439**
Action – Services aux aidants de parents âgés	**450 928-0776**
Association des familles en soutien aux aînés de Saint-Hubert	**450 465-2520**
Prévention du suicide	**450 348-6300**
Signalement d'une personne isolée	**450 658-7561**

1-888-489-ABUS (2287)
N'hésitez pas à dénoncer la maltraitance d'une personne âgée

Famille et Aînés Québec

ENGAGEZ-VOUS À POSER DES GESTES POUR RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Journée compte-gouttes le 15 juillet

Célébrée dans toutes les municipalités du Québec dans le cadre du Programme d'économie d'eau potable

Participez au concours : MA VILLE, C'EST LA PLUS BLEUE!

Inscrivez-vous et courez la chance de remporter des cadeaux!

peep.reseau-environnement.com/fr/la-journee-compte-gouttes

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE UNE DIFFÉRENCE!

Ville de Carignan

Conseil 450 658-1066 poste 4	**Direction générale** 450 658-1066 poste 5
Finances 450 658-1066 poste 3	**Urbanisme et aménagement du territoire** 450 658-1066 poste 1
Greffe 450 658-1066 poste 4	**Services techniques** 450 658-1066 poste 2
Communications 450 658-1066 poste 8	**Loisirs** 450 658-1066 poste 6

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911

CARIGNAN

Ville de Carignan
2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8
Téléphone 450 658-1066
Télécopieur 450 658-6079
info@villedecarignan.org
www.villedecarignan.org

www.villedecarignan.org

Heures d'ouverture:
Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h
et de 13 h à 17 h
Le vendredi de 8 h à 12 h

Conception et impression:
Les Publications Municipales
1-877-553-1955